

M. J. L. Gibson (Comox-Alberni): Je me propose d'être très bref cet après-midi, monsieur l'Orateur, car je crois que le représentant de Skeena (M. Applewhaite) a accompli une excellente tâche en étudiant cette mesure et en la rendant compréhensible aux membres de la Chambre qui ne sont peut-être pas au courant de nos problèmes en ce qui concerne les pêcheries de la côte du Pacifique. Je suis de son avis: le comité de la marine et des pêcheries a examiné le traité avec beaucoup de soin et a présenté un rapport unanime dans lequel il a recommandé que le Canada signe la convention.

Pour ma part, j'accueille le traité avec joie car il me semble inaugurer ce que j'espère être une nouvelle ère dans les relations concernant les pêcheries du Pacifique. Je suis très au courant du problème de la protection de nos pêcheries côtières. Je me rappelle que je pêchais le pilchard, il y a vingt-cinq ans, au large de la côte occidentale de l'île Vancouver. Nous étions toujours inquiets au sujet des rumeurs et des nouvelles selon lesquelles les Japonais allaient venir dans nos eaux territoriales pour capturer notre pilchard, notre saumon, notre hareng et notre flétan. Il me semble que, pour la première fois dans notre histoire, ce traité assurera une certaine protection à ces pêcheries. Après tant d'années, je suis heureux que nous ayons enfin décidé d'assurer une certaine protection à cette ressource très précieuse. Nos pêcheries de saumon, de flétan et de hareng sont nos principales ressources sur la côte du Pacifique. Elles sont sur le point de recevoir ce que l'on considère comme la mesure de protection la plus parfaite possible dans les circonstances présentes. Je dois dire à l'adjoint parlementaire que je serais enchanté si, après l'établissement de cette commission internationale, on pouvait étudier la question de la conservation des pilchards.

Il fut un temps, je me souviens, où nous pêchions environ 200,000 tonnes de pilchards par an au large du littoral ouest de l'île Vancouver. Étant donné que les pêcheurs américains n'ont pas voulu collaborer, sur le plan international, et que le gouvernement américain n'a pas protégé les pêcheries de pilchards du littoral de la Californie, on constate qu'on ne pratique plus du tout la pêche au pilchard au large des côtes de la Colombie-Britannique. Il s'en est suivi des pertes de plusieurs millions de dollars de produits de la pêche. J'apprends avec plaisir que le gouvernement des États-Unis a jugé bon d'interdire durant une période de cinq ans la pêche au pilchard au large du littoral de la Californie. La commission internationale qui sera établie en vertu du bill pourrait, me semble-t-il, s'occuper efficacement de la restauration de cette pêche. Cet exemple de collaboration internationale pourrait même, je

[M. Green.]

l'espère, pousser le grand pays qu'est la Russie à prendre part au traité en temps voulu.

Comme d'autres honorables députés, je suis très heureux d'apprendre que le ministère des Pêcheries et le ministère des Affaires extérieures ont établi un comité spécial chargé de l'examen du problème de nos eaux territoriales. Je me rends compte de l'importance du problème que pose la délimitation de nos eaux territoriales et, ayant été membre du comité de la marine et des pêcheries, je sais que la question est extrêmement compliquée et difficile, tant du point de vue juridique que du point de vue économique.

Je dois dire que j'ai toujours pensé que le Canada n'avait pas sa juste part, à cause, peut-être, de la représentation malheureuse qui était la nôtre à l'époque où les traités étaient conclus en notre nom, avant que nous accédions à la souveraineté nationale. Il se peut que nos intérêts n'aient pas été aussi bien protégés qu'ils auraient pu l'être. Je peux aussi apprécier à sa juste valeur le fait que les États-Unis croient avoir un droit historique à la pêche dans le détroit d'Hécate; d'aucuns prétendent que nous devrions leur interdire l'accès de ces eaux. D'autre part, nous ne devons jamais oublier que les États-Unis constituent nos meilleurs débouchés pour les produits de la pêche et que l'industrie canadienne de la pêche serait en très mauvaise posture sans ces marchés.

J'estime que le traité en cause représente une évolution historique dans le domaine des relations internationales. Il assure un supplément de protection à la grande majorité de nos pêcheries et mérite, je le crois, l'appui de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Si l'adjoint parlementaire prend maintenant la parole au nom du ministre, il mettra fin au débat.

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, j'estime devoir formuler quelques observations à propos des requêtes présentées par l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), et l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), dont l'objet est de renvoyer le bill au comité permanent de la marine et des pêcheries, pour complément d'étude. Si la Chambre était saisie de la convention pour la première fois, je serais porté à me rendre et, de fait, je me rendrais à la requête. Mais, comme l'a signalé l'honorable député de Skeena (M. Applewhaite), ainsi que l'honorable député de Comox-Alberni (M. Gibson), la convention a été mise à l'étude à la dernière session du Parlement. Elle a alors fait l'objet d'un